

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

**Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes**  
Tél. 04.66.30.81.33  
Réf : JMC/OB/BA.2025/27

**Objet : Convention à titre gracieux de partenariat avec l'association d'éducation populaire de l'école technique privée de La Salle d'Alès pour l'utilisation du circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sur le créneau horaire de 12h15 à 13h45 du lundi au vendredi pour l'année 2025**

**Le président d'Alès Agglomération,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

**Vu** l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques,

**Vu** la délibération C2024\_03\_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024\_05\_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

**Vu** la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

**Considérant** que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement ayant vocation à participer activement au développement économique local par la constitution d'une filière économique de mécanique sportive,

**Considérant** que la Communauté Alès Agglomération souhaite accompagner les projets éducatifs liés à la mobilité durable et à la mécanique sportive qui sont au cœur de sa stratégie de développement,

**Considérant** le souhait de l'association d'éducation populaire de l'école technique privée de La Salle d'Alès d'utiliser le circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sur le créneau horaire de 12h15 à 13h45, du lundi au vendredi, pour y effectuer des tests de véhicules écologiques et sportifs,

**Considérant** l'intérêt de mettre à disposition, à titre gracieux, les infrastructures du Pôle Mécanique Alès Cévennes à l'association d'éducation populaire de l'école technique privée de La Salle d'Alès qui s'engage à promouvoir le site au travers de ses projets éducatifs et eu égard aux retombées médiatiques certaines,

## DÉCIDE

### ARTICLE 1 :

Une convention de partenariat à titre gracieux ayant pour objet la mise à disposition du circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera signée entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association d'éducation populaire de l'école technique privée de La Salle d'Alès représentée par son président, M. Jackie BRES et dont le siège est situé 17 place Henri Barbusse – 30100 Alès.

### ARTICLE 2 :

Eu égard à l'intérêt du partenariat entre la Communauté Alès Agglomération et l'association d'éducation populaire de l'école technique privée de La Salle d'Alès, le droit d'accès au circuit vitesse, du lundi au vendredi, sur le créneau horaire de 12h15 à 13h45, sera consenti gracieusement. L'ensemble des modalités du partenariat sera détaillé au sein de la convention.

### ARTICLE 3 :

La convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une durée d'un an. Au-delà de la date et au regard des retombées économiques et médiatiques, une nouvelle convention pourra être établie.

### ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le

14 FEV. 2025

Le président

Christophe RIVENQ

